



Plus d'avantages pour le programme OEA du Vietnam grâce aux ARM



M^{me} Nguyen Thi Khanh Hong
Fonctionnaire des douanes
détachée à l'OMD

Le programme OEA connu comme une mesure de facilitation et de sécurisation des échanges, a été mise en œuvre au Viet Nam depuis 2011.

En tant que membre de l'OMD, le programme OEA du Vietnam est, pour l'essentiel, conforme au Cadre de normes **SAFE** de l'OMD de sécurisation et de facilitation du commerce mondial (Cadre SAFE).

Cependant, le pays n'a pas encore signé d'Accords de Reconnaissance Mutuelle (**ARM**) sur les OEA.

M^{me} **Nguyen Thi Khanh Hong**, fonctionnaire des douanes du Vietnam, détachée en qualité d'administratrice technique auprès de l'Organisation Mondiale des Douanes (**OMD**) en parle à Customs News.

Comment évaluez-vous le cadre juridique du programme OEA du Vietnam ?

Le programme OEA du Vietnam dispose d'un cadre juridique qui a été publié et sa mise en œuvre s'est faite de manière intégrale prévu de l'article 42 à l'article 45 de la Loi douanière de 2014 et du Décret 08/2015/ND-CP.

La circulaire 72/2015/TT-BTC et la circulaire 07/2019/TT-BTC du Ministère des Finances fournissent des instructions sur les conditions d'éligibilité, les procédures d'audit, de certification, de suspension, de retrait et de gestion de l'Opérateur Économique Agréé (**OEA**).

Cependant, je pense que le Vietnam a limité la portée et les avantages du programme OEA de manière à le rendre moins attrayant pour les entreprises.

Tout d'abord, je voudrais réitérer le concept d'OEA dans le cadre de normes SAFE de l'OMD (SAFE FoS en anglais) pour souligner que le programme d'OEA du Vietnam a une portée assez limitée. Selon le cadre SAFE, l'OEA est une partie intervenant dans le mouvement international des marchandises qui a été reconnue par, ou au nom d'une administration douanière nationale comme étant conforme aux normes de sécurité de la chaîne d'approvisionnement de l'OMD ou équivalentes.

Les OEA peuvent inclure des fabricants, des négociants, des importateurs, des exportateurs, des courtiers ou commissionnaires en douane, des

transporteurs, des groupeurs, des sociétés de courtage, des opérateurs portuaires, des aéroports, des exploitants de conteneurs, des exploitants d'entrepôts, des distributeurs et des transitaires.

Selon l'OMD, environ 40 des 97 programmes d'OEA nationaux ont été mis en œuvre avec succès dans le monde avec plus de 500 OEA certifiés pour divers types d'entreprises de la chaîne d'approvisionnement. Ces pays établissent souvent un ensemble de critères OEA propres à chaque type d'entreprise.

Les conditions de base pour devenir OEA au Vietnam comprennent le respect des exigences en matière douanière, de fiscalité et de comptabilité, de chiffre d'affaires, de mise en œuvre des procédures douanières, de paiement électronique des taxes et de contrôle interne. Les conditions du système de contrôle interne répondent aux critères de sécurité compatibles avec les recommandations de l'OMD. Cependant, ces conditions ne sont pas applicables aux autres types d'entreprises de la chaîne d'approvisionnement tels que les transporteurs, les exploitants d'entrepôts et les courtiers en douane.



La première lacune du système vietnamien concerne celle qui limite l'accès des opérateurs au statut d'OEA en fonction de la nature d'activité. En conséquence, la loi douanière devrait être révisée pour étendre le programme OEA à l'ensemble des opérateurs de la chaîne d'approvisionnement afin de l'aligner sur les recommandations de l'OMD.

La deuxième lacune porte sur les conditions de chiffre d'affaires moyen à l'exportation et à l'importation qui sont si élevées que seules quelques entreprises remplissent ces

conditions. La réglementation en vigueur prévoit que l'opérateur OEA certifié doit s'auto-évaluer pour s'assurer qu'il remplit toutes les conditions telles que le maintien d'un programme de respect de la législation douanière satisfaisant, la mise en place d'un système de contrôle de la chaîne d'approvisionnement internationale, la mise en œuvre des procédures douanières et le paiement électronique des taxes.

En outre, pour être reconnues en tant qu'OEA, les entreprises doivent satisfaire à des exigences en termes de chiffre d'affaires moyen au cours d'années consécutives. Par exemple, l'entreprise doit réaliser un chiffre d'affaires à l'importation et à l'exportation d'au moins 100 millions de dollars US/an ou plus, ou un chiffre d'affaires à l'exportation de produits fabriqués au Vietnam de 40 millions de dollars US/an ou plus. Autre exemple, le commissionnaire en douane doit, pour être éligible au statut d'OEA, déposer 20 000 déclarations par an ou plus.

La définition de l'OEA du cadre de normes SAFE ne prévoit pas de conditions sur le chiffre d'affaires qui limitent le nombre d'entreprises potentielles à devenir OEA.

Le programme OEA vise à garantir une chaîne d'approvisionnement mondiale stable et fiable. Les opérateurs qui envisagent de devenir OEA, doivent se conformer à la législation applicable et s'assurer de la sécurité de leur chaîne d'approvisionnement. Selon le Recueil sur les OEA 2022 de l'OMD, les pays qui comptent le plus grand nombre d'OEA sont les États-Unis avec 11 020 OEA, l'UE avec 17 859 OEA, la Chine avec 4 542 OEA, la Corée du Sud avec 845 OEA et le Japon avec 732 OEA.

L'élargissement de la portée de l'éligibilité au programme et l'ajustement des critères relatifs au chiffre d'affaires aideront le Vietnam à augmenter le nombre d'OEA, renforçant ainsi la position et l'influence du programme OEA du Vietnam dans la chaîne d'approvisionnement mondiale.

À votre avis, quels sont les impacts des accords de libre échanges (ALE) signés par le Vietnam sur les progrès de la facilitation des échanges et le programme OEA ?

Les ALE prévoient de nombreuses dispositions visant à réduire ou à éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires pour l'établissement de marchés dotés de normes unifiées pour les biens et les services.

Les ALE de nouvelle génération tels que l'accord de libre-échange EU-Vietnam (EVFTA), l'accord de partenariat

transpacifique (CTTPP) ou le partenariat économique régional global (RCEP) prévoient généralement un chapitre sur les procédures douanières et les mesures de facilitation des échanges.

En tant que partie à ces ALE, le Vietnam et ses partenaires conviennent de renforcer la coopération douanière ainsi que le soutien administratif à la législation et aux procédures douanières, répondant aux objectifs de renforcement de la facilitation des échanges tout en assurant un contrôle douanier efficace. Les normes internationales de l'OMC et de l'OMD sur les procédures douanières et la facilitation des échanges telles que la Convention sur le Système harmonisé (SH), la Convention de Kyoto révisée (CKR), le Cadre SAFE, la gestion des risques, la prédétermination, la protection de la propriété intellectuelle et la facilitation des marchandises en transit sont spécifiquement réglementées.

Certains points communs des ALE de nouvelle génération montrent que la douane et les agences concernées se sont engagées à rationaliser les procédures douanières pour les entreprises respectueuses de la législation, en particulier les OEA (y compris les petites et moyennes entreprises), à faciliter la mise en œuvre des normes internationales applicables à la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et à promouvoir la mise en place d'accords de reconnaissance mutuelle sur les OEA (ARM), le contrôle douanier et les mesures de facilitation des échanges.



L'expérience internationale montre que la Corée du Sud et la Chine sont les pays leaders pour la négociation et la signature d'ALE et d'ARM.

Actuellement, la Corée du Sud a signé 18 ALE et 19 ARM OEA et négocié des ARM avec le Vietnam et la Russie. Pour sa part, la Chine a signé 17 ALE et 14 ARM.

Bien que le Vietnam ait lancé le programme OEA depuis plus de 10 ans et signé des accords de coopération douanière avec

certaines pays les formalités en matière de signature d'ARM étaient auparavant assez contraignantes. Par conséquent, les douanes vietnamiennes n'ont pas pu, à ce jour, négocier un ARM.

La reconnaissance mutuelle des OEA constitue, pour de nombreuses administrations des douanes, un avantage concurrentiel appréciable et créer un environnement transparent et proactif pour les entreprises internationales, en raccourcissant le temps de dédouanement, en réduisant les coûts de conformité commerciale et en assurant la promotion de la production tout en garantissant la sécurité et la sûreté de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Toutefois, depuis décembre 2020, le pouvoir de signer des ARM est désormais possible en application du décret gouvernemental 126/2020/ND-CP du 19 octobre 2020. Il s'agit d'une mesure significative de la douane vietnamienne en vue de résoudre progressivement les problèmes liés à la promotion des ARM.

Outre la participation active aux ALE de nouvelle génération, le Vietnam devrait promouvoir davantage la signature d'ARM afin de créer des conditions favorables pour que les OEA rejoignent la chaîne d'approvisionnement mondiale et bénéficient dès que possible d'avantages au-delà des frontières.



À votre avis, que devraient faire les douanes vietnamiennes pour accélérer la signature d'ARM afin de faciliter davantage les entreprises vietnamiennes dans un proche avenir ?

Le Vietnam est considéré comme un pays très actif en matière de négociation et de signature d'ALE, avec un bilan de 15 ALE signés et deux ALE en cours de négociation. Le pays est également reconnu pour avoir signé avec succès des ALE de nouvelle génération avec les principaux

partenaires commerciaux du monde tels que les États-Unis, l'UE, la Chine, l'Inde, le Japon et la Corée du Sud.

La signature d'un ARM OEA est une étape nécessaire en vue de maximiser les mesures de facilitation des échanges pour les entreprises participant activement à la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Les statistiques du Département général des douanes du Vietnam montrent que le Vietnam dispose de cinq marchés d'exportation avec un chiffre d'affaires de plus de 10 milliards de dollars, 11 marchés avec un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards de dollars et 33 marchés avec un chiffre d'affaires de plus de 1 milliard de dollars. Ce sont des marchés potentiels dont l'importance devrait inciter le Vietnam à signer les ARM afin d'aider les entreprises certifiées à acquérir un avantage concurrentiel par rapport aux autres entreprises nationales.

Le statut d'OEA est établi sur la base de la conformité volontaire des entreprises à la législation par les autorités douanières, de sorte que les ARM OEA sont également signés dans un esprit de coopération pour l'octroi de facilitations aux entreprises.

Conformément aux lignes directrices de l'OMD sur les ARM, les directeurs généraux des administrations douanières signent ces accords. Actuellement, conformément à la réglementation vietnamienne, le ministre des Finances devrait signer l'ARM. J'espère que la réglementation relative au pouvoir de signer l'ARM est clairement formulée et que de nombreux ARM seront signés.

En plus de renforcer le contrôle en matière de sécurité, le cadre de normes SAFE de l'OMD établit des normes pour aider les administrations des douanes membres à moderniser les douanes grâce à la coopération avec les entreprises, les agences spécialisées et les douanes des pays partenaires.

Ainsi, le processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement est mis en œuvre sans heurts. Le Cadre de normes SAFE comprend des normes permettant l'établissement d'un système informatique permettant de traiter des déclarations avant l'arrivée des marchandises à la frontière, l'analyse des risques avant l'arrivée des marchandises, ainsi que l'établissement d'un système d'échange régulier d'informations entre l'OEA et les agences compétentes aux frontières internes et externes.

Pour satisfaire à toutes ces normes, il est

nécessaire de disposer d'un système informatique moderne compatible avec les normes internationales et utilisant le modèle de données de l'OMD. Les obstacles à l'échange d'informations devraient être supprimés ou réduits, améliorant ainsi l'efficacité de l'évaluation et de la gestion des risques et créant les conditions les plus favorables pour les entreprises.



L'amélioration de l'efficacité de la modernisation des douanes grâce à la simplification des procédures douanières, à la numérisation des données et à l'application d'une informatique moderne est nécessaire pour que le programme OEA du Vietnam débouche sur plus d'ARM.

La douane vietnamienne a révisé les conditions d'application du régime prioritaire dans le projet de décret modifiant le décret gouvernemental 08/2015/ND-CP pour correspondre aux réglementations des États membres de l'ANASE et de l'OMD, et a prévu la signature d'un ARM multilatéral entre 10 États membres de l'ANASE.

La législation douanière sera révisée en 2026. Cela sera l'occasion de combler les lacunes liées à la mise en œuvre du programme OEA, y compris celles concernant les conditions d'éligibilité au statut d'OEA pour qu'elles soient conformes au Cadre SAFE de l'OMD.

Je pense que si les problèmes évoqués trouvent une solution notamment grâce aux efforts considérables fournis par les douanes vietnamiennes, le programme OEA et la signature d'ARM seront appelés à connaître un développement significatif.

Merci madame !

Par Hong Nu/Ngoc Loan

Courriel : vncustomsnews@gmail.com

*Source : Customs News - © Copyright 2022
Customs News, Tous droits réservés.*

